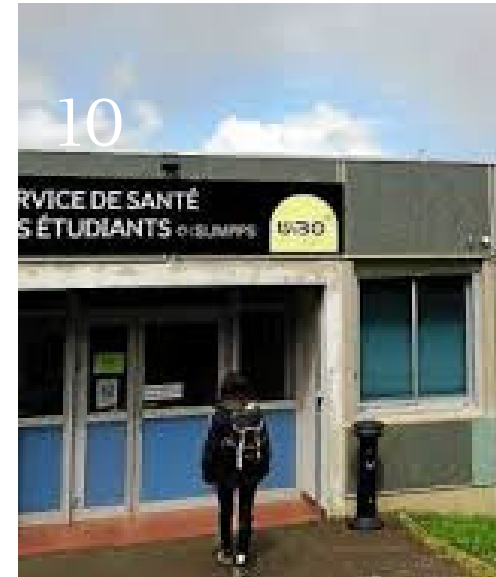
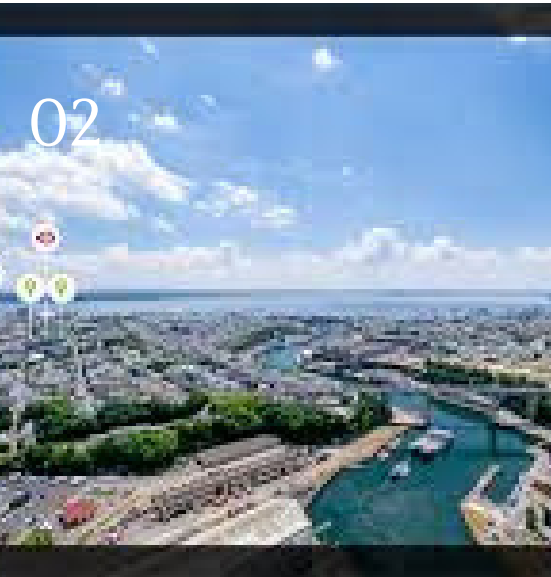


L'UNIVERSITÉ EXPLIQUÉE AUX PARENTS



CAP'AVENIR
ORIENTATION & INSERTION
PROFESSIONNELLE

Sommaire



- 1 L'offre de formation
- 2 Le campus de Brest
- 3 S'inscrire à la fac
- 4 L'organisation des cours
- 5 L'accompagnement des étudiants
- 6 L'ENT
- 7 Aide à l'orientation
- 8 Le CROUS : bourses, logements, restaurants universitaires
- 9 Le réseau des bibliothèques
- 10 Les services : sport, santé, culture
- 11 Pour plus d'informations

1 L'offre de formation

L'UBO compte + de 20 000 étudiants, elle offre 237 formations de bac+2 à bac +8, 60 formations en alternance et une mobilité étudiante vers 220 destinations. Elle regroupe 3 sites de formations. Notre site principal est à Brest et propose une offre de formation pluridisciplinaire.

Notre site de Quimper propose une offre complémentaire à celle de Brest, spécialisée dans le tourisme, l'histoire de l'art et le patrimoine, l'agroalimentaire.

Morlaix est une délocalisation de l'IUT de Brest avec les formations agronomie, commerce, GACO (Gestion administrative et commerciale des organisations), GACO Arts, génie civil et construction durable. L'université de Bretagne occidentale inscrit des étudiants dans plusieurs parcours du master Enseignement sur cinq sites de formations de l'ESPE : Brest, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Vannes.

L'UBO, des formations dans tous les domaines

6 Facultés :

Droit-économie, Gestion et AES

Lettres et Sciences humaines

Médecine et sciences de la santé

Odontologie

Sciences du sport et de l'éducation

Sciences et Techniques

2 IUT (Institut universitaire de Technologie) :

Brest-Morlaix

Quimper

8 Institut et écoles :

ESIAB

École de Sages-Femmes

ESPE de Bretagne (École supérieure du professorat et de l'éducation de Bretagne)

IAR (Institut d'Administration des Entreprises)

IEJ (Institut d'Études Judiciaires)

IFMK (Institut de Formation en Masso-kinésithérapie, école du CHRU de Brest en partenariats)

IPAG (Institut de préparation à l'administration générale)

IUEM (Institut Universitaire Européen de la Mer)

11 Écoles Doctorales :

ALL : Arts, Lettres, Langues

SML : Sciences de la Mer et du Littoral

DSP : Droit et Sciences Politiques

EDGE : Sciences Économiques et Sciences de Gestion

ELIC : Éducation, Langage, Interaction et Cognition

STT : Sociétés, Temps, Territoires

3M : Matière, Molécules et matériaux

MathSTIC : Mathématiques et STIC

SPI : Sciences pour l'ingénieur

BS : Biologie Santé

EGAAL : Écologie Géosciences Agronomie Alimentation

Lien vers le catalogue de formations, avec des informations sur chaque filières :

<http://formations.univ-brest.fr/fr/index.html>

2 Le campus de Brest

Brest est une ville où une personne sur dix est un étudiant. S'y installer est simple, l'offre de logement variée et accessible, les activités culturelles et sportives très nombreuses.

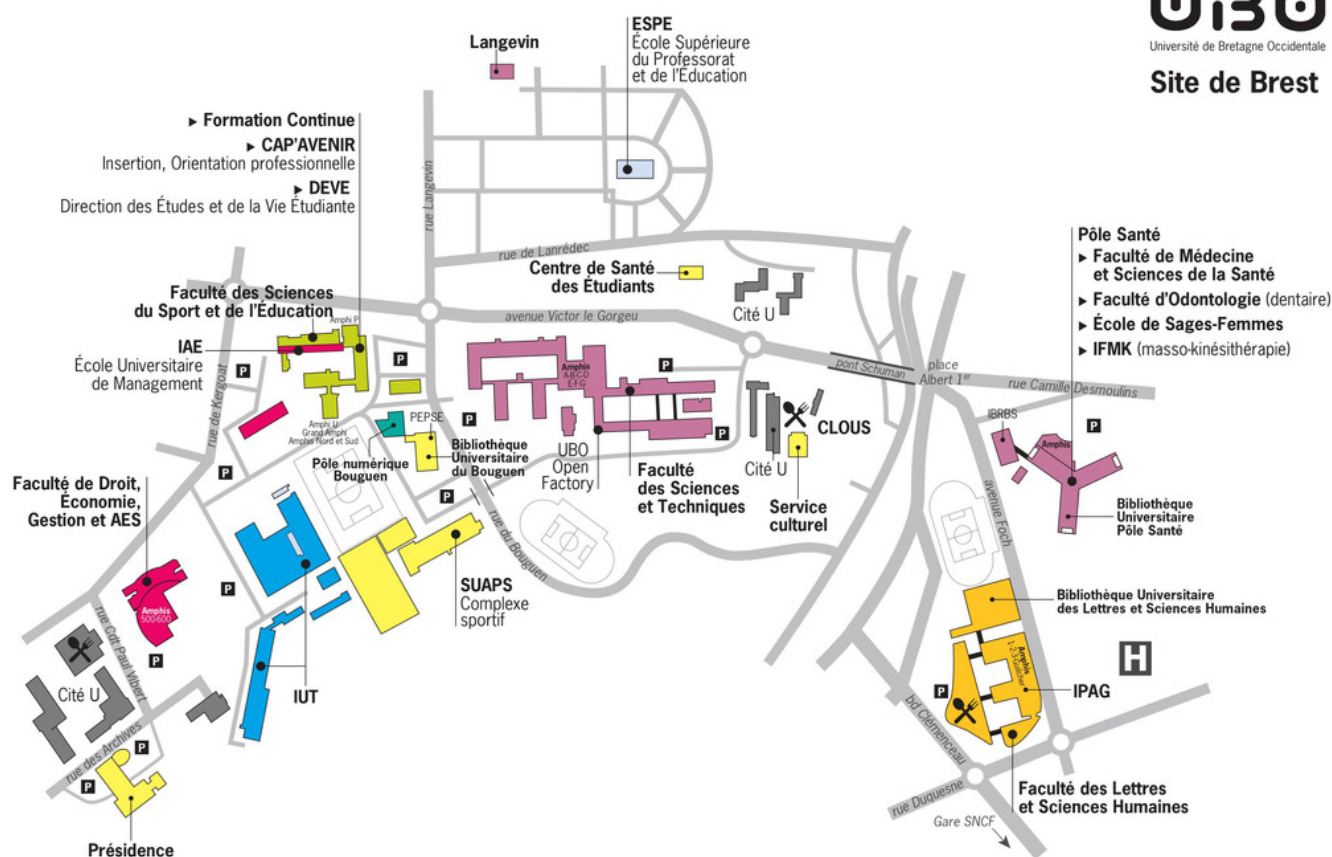
Une ville à taille humaine :

Brest (29) est la deuxième ville étudiante bretonne après Rennes (35). Chaque année, plus de 23.000 étudiants, dont 2.200 étrangers, viennent y étudier. Pourquoi un tel engouement pour la cité du Ponant ? En voici quelques bonnes raisons.

Située aux portes de l'Iroise, la seconde métropole de Bretagne offre un large éventail de formations multidisciplinaires, aux côtés de grandes structures de recherche, à l'instar de l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) ou de ses deux pôles de compétitivité à vocation mondiale : Mer Bretagne, à Brest ; Images et réseaux, à Lannion (22) et Rennes.

La ville est également reconnue au niveau européen et international dans certaines filières d'excellence, comme les sciences et technologies de la mer, les sciences et technologies de l'information et du numérique, la santé ou encore l'agroalimentaire.

UBO
Université de Bretagne Occidentale
Site de Brest



- Se rendre à l'université :

Faculté du Bouguen :

Quel bus prendre (en partant du centre-ville) ?

Les bus n°1, 2, 5 et 10 desservent le campus du Bouguen qui comprend :

- Arrêts "Université" avenue le Gorgeu

Restaurant Universitaire Armen, CLOUS et Service culturel

- Arrêt "Bouguen" avenue le Gorgeu

Faculté des Sciences et Techniques

- Arrêt "Kermenguy" avenue le Gorgeu

Faculté Victor Ségalen :

Les bus n°1, 3, 4, 5 desservent la faculté de Lettres et Sciences humaines Victor Ségalen à Liberté.

L'arrêt de tramway Liberté s'arrête également devant la faculté.

La technopôle :

Le bus n°2 dessert le technopôle qui comprend :

- Arrêt "Picard" pour l'IUEM

- Arrêt "Ecoles" pour l'ESIAB

Informations réseau bus et tramway :

Bibus accueil - 33 av Clemenceau - 29000 Brest - 02 98 80 30 30

du lundi au vendredi : 7h30-19h00 le samedi : 8h30-18h00

www.bibus.fr

Se déplacer à Quimper

En Bus : QUB

2 quai de l'Odet - 29000 Quimper

informations par téléphone : 02 98 95 26 27

Retrouvez toutes les informations sur les horaires, les lignes, etc. sur <http://www.qub.fr/>

Se déplacer à Morlaix

En bus : Toutes les informations sur le réseau de bus de l'agglomération morlaisienne sur <http://www.tim-morlaix.com/>

3 S'inscrire à la fac

Coût des études :

Pour l'année 2017-2018, le montant des droits universitaires s'élève à 184€ pour une inscription en licence et à 256 € pour une inscription en Master

Les boursiers sont exonérés des droits universitaires et de règlement de la sécurité sociale. Les frais d'inscription ne prennent pas en compte la médecine préventive de 5,10€ (payée aussi par les boursiers). Les droits universitaires ne comprennent pas le paiement de la cotisation obligatoire à la sécurité sociale (217 € pour 2017-2018).

Conditions d'accès :

Les conditions d'accès à chaque formation sont détaillés sur le site univ-brest.fr rubrique formation. Les modalités d'inscriptions seront disponibles sur le site : <https://www.univ-brest.fr/deve/>

En cas de handicap ou de problème de santé : des aménagements spécifiques d'études et d'examens peuvent être mis en place. Pour cela, prendre contact le plus rapidement possible avec la cellule Handiversité de l'UBO.

Contacts Brest : 02 98 01 82 99 – handiversite@univ-brest.fr

ainsi que le centre de santé (SUMPPS) : 02 98 01 82 88

Contact Quimper : secrétariat du Centre de vie Etudiant : 02 90 94 48 15

Si vous êtes lycéen :

Pré-inscription sur APB

L'université participe au dispositif d'admission post-bac qui coordonne les inscriptions dans l'enseignement supérieur en France.

A partir du 20 janvier 2017 et jusqu'au 20 mars. Vous pourrez vous pré-inscrire en ligne sur le site www.admission-postbac.fr

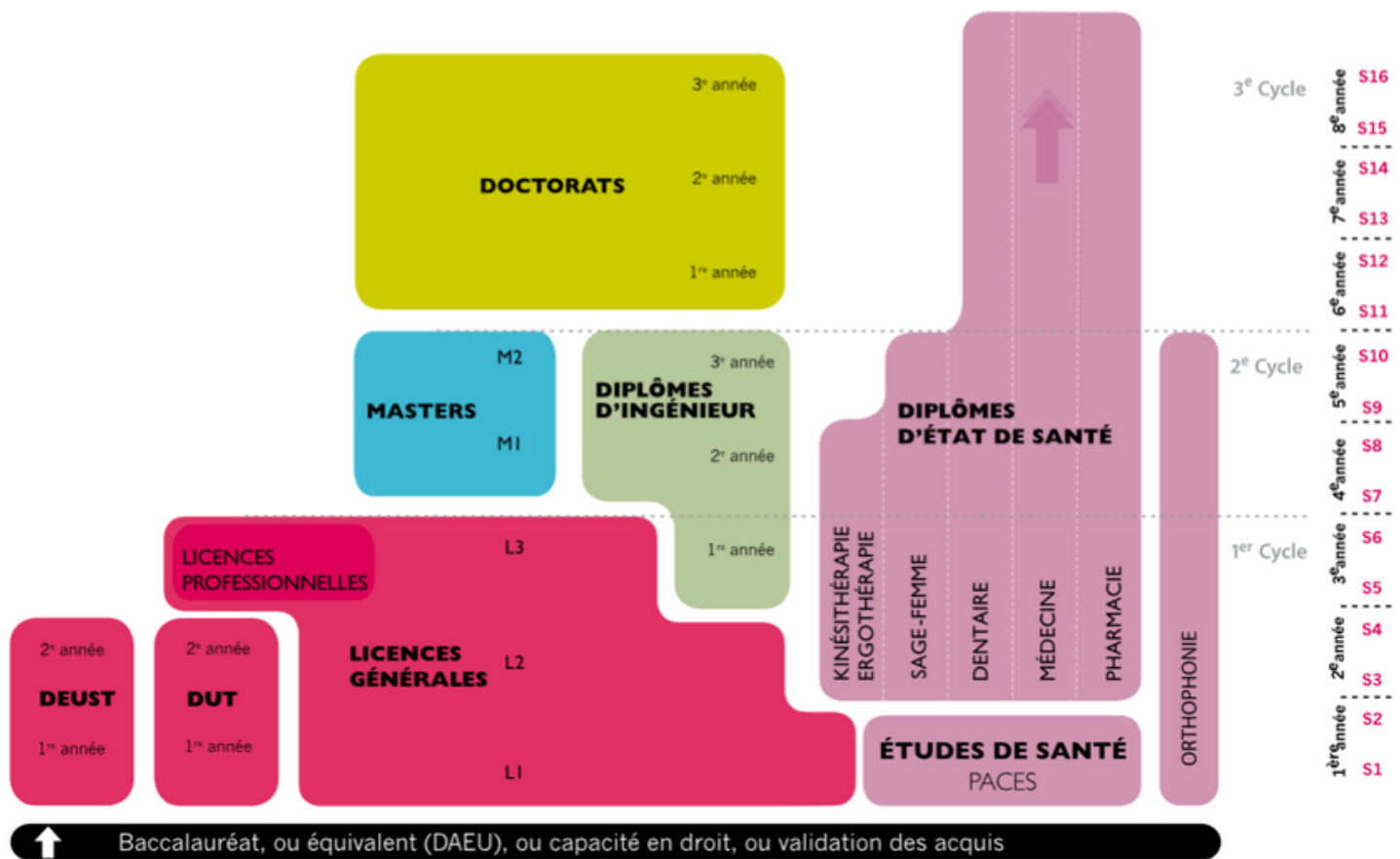
Vous retrouverez toutes nos formations sous la dénomination «Université de Brest »

L'inscription

Un fois les résultats du bac obtenus, vous devrez confirmer votre demande d'inscription sur www.admission-postbac.fr

4 L'organisation des études

Schéma des études :



Les études universitaires s'organisent en 3 grades, c'est le système « LMD » :

Licence (bac + 3)

Master (bac + 5)

Doctorat (bac + 8)

La Licence générale, offre comme perspective principale la poursuite d'études en master ainsi que l'accès à la préparation de concours de la fonction publique.

La Licence professionnelle, accessible après un bac +2, est une formation d'un an qui vise l'insertion professionnelle à bac+3 dans des secteurs qui requièrent des compétences spécialisées. Elle ne débouche pas sur une poursuite d'études en master.

Le Master se prépare en deux ans. La première année (Master 1) se fait sur candidature et il est important d'anticiper un recrutement en validant les semestres avec des mentions.

1 - Semestres, UE et EC

La formation est découpée en semestres et chaque semestre est composé d'Unités d'Enseignements (UE), elles-mêmes composées d'Éléments Constitutifs (EC) assurés sous trois formes : des Cours Magistraux (CM) des Travaux Dirigés (TD) en groupes de 40 maximum, des Travaux Pratiques (TP) en petits groupes (20 maximum) dans les laboratoires de langues et les ateliers informatiques. On retrouve également des U.E. expérience professionnelle et U.E. préparation à la vie professionnelle. Ces deux dispositifs sont obligatoires en licence et visent à familiariser l'étudiant avec le monde professionnel, l'élaboration d'un projet de formation et d'un projet professionnel. Enfin, les U.E. libres sont des enseignements optionnels dans les domaines culturels ou sportifs, de l'engagement étudiant à la vie universitaire, ou de découverte d'autres disciplines. L'étudiant doit faire le choix de 2 U.E. libres à suivre durant 2 des 3 années de la licence. Ces enseignements ne relèvent pas de la discipline d'inscription, ils apportent donc un complément à la formation et 2 ECTS supplémentaires.

Voici un emploi du temps type de 1ère année de licence LEA parcours anglais-espagnol (Langues étrangères appliquées) :

Semestre 1

UE1 Langues 5 crédits 60h : Anglais 30h - Espagnol 30h

UE2 Droit, Économie, Gestion 5 crédits 60h : Introduction générale au droit 12h - Management 24h
Économie générale 24h

UE3 Spécialisation progressive 5 crédits 36h

UE4 Spécialisation progressive 5 crédits 36h

UE5 Langue 3 crédits 24h

UE6 Outils et méthodologie 3 crédits 24h

UE7 Projet personnel et valorisation des études 1 crédits 12h

UE8 Méthodologie disciplinaire 3 crédits 24h

NOUVEAU EN 2017 : LA SPÉCIALISATION PROGRESSIVE

Les étudiants qui s'engagent dans un parcours de licence disposent désormais de plus de souplesse et de passerelles pour construire leur parcours d'études.

Le choix pour une mention (discipline telle que philosophie, histoire ou informatique) peut évoluer au cours des 4 premiers semestres. Il ne devient définitif qu'en fin de 2ème année.

La première année de licence donne à l'étudiant la possibilité d'explorer un éventail plus large de disciplines et élargir ses choix d'orientation futures.

À l'issue de la 2ème année, l'étudiant pourra poursuivre en 3ème année de licence ou solliciter une entrée en licence professionnelle.

Tout au long de la licence, des ressources et des dispositifs d'accompagnement sont proposés à l'étudiant pour construire son parcours. Lien : https://www.univ-brest.fr/digitalAssets/56/56889_UBO-specialisation-progressive.pdf

2 - DES POSSIBILITÉS DE PARCOURS VARIÉES : Dans certaines filières, vous pouvez choisir de suivre : soit un parcours monodisciplinaire , soit un parcours « bi-disciplinaire » en associant une deuxième discipline (mineure) à votre discipline principale (majeure). Les parcours « bi-disciplinaires » sont proposés, sous réserve d'effectifs suffisants.

Des possibilités de réorientation sont prévues à l'issue de la 1ère année (cf. modalités de contrôle des connaissances). Le choix du parcours peut être modifié jusqu'au 1er octobre , auprès du secrétariat de votre département pour la constitution des groupes. Attention ! Les étudiants optant pour un parcours « bi-disciplinaire » se verront délivrer une annexe au diplôme retraçant les enseignements suivis dans ce parcours, mais le diplôme de licence sera celui de la discipline principale. Les étudiants souhaitant se voir délivrer une double licence à l'issue de leur formation doivent s'inscrire dans un double cursus.

- Organisation générale des examens

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées au plus tard un mois après le début des enseignements. Le détail des épreuves prévues dans chaque EC (nombre, type d'épreuve, coefficient) est affiché auprès des secrétariats de département dans le mois qui suit la rentrée et ne peut plus être modifié. La codification des EC permet de repérer les épreuves, elle est constituée de la manière suivante : Deux sessions d'examens sont organisées et il existe deux régimes d'inscription : le régime général (par défaut tous les étudiants sont inscrits en Régime général), le régime spécial. La première session, organisée en décembre-janvier pour les semestres 1 - 3 -5 - 7, puis en avril-mai pour les semestres 2 - 4 - 6 - 8, peut comporter deux catégories d'épreuves : les épreuves prévues pour la majorité des étudiants regroupées sous le terme «régime général», les épreuves prévues pour les étudiants recensés ci-dessous, regroupées sous le terme «régime spécial».

La deuxième session (session de rattrapage organisée en juin) : les étudiants du régime général et du régime spécial ont les mêmes épreuves.

- Un régime de semestres et d'unités d'enseignements capitalisables

Chaque semestre est composé d'UE capitalisables, affectées de coefficients correspondant au nombre de crédits qui leur est attribué. Ces UE sont, elles-mêmes, composées d'un ou plusieurs éléments constitutifs, pouvant également être affectés de coefficients. Une UE est définitivement acquise et capitalisée lorsque la note moyenne obtenue par l'étudiant, compte tenu des coefficients affectés aux éléments constitutifs de cette UE, est supérieure ou égale à 10. Les éléments constitutifs (EC) d'une UE dans laquelle l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne seront également capitalisés indépendamment de l'UE elle-même (arrêté licence du 1/8/2011). Un semestre est définitivement acquis et capitalisé lorsque la note moyenne obtenue par l'étudiant, compte tenu des coefficients affectés aux UE, est supérieure ou égale à 10.

Un semestre peut être acquis par compensation si la moyenne générale des deux semestres est supérieure ou égale à 10. Dans ce cas, l'étudiant est admis en année supérieure, sans rattrapage.

Lorsqu'un semestre n'est pas acquis à la première session, même par compensation, l'étudiant présente à la 2e session la totalité des épreuves correspondant aux EC non acquis des UE non acquises. De la 1ère à la 2e session, l'étudiant conserve le bénéfice de ses notes, quelles qu'elles soient. Les notes obtenues à la session 2 se substituent aux notes acquises en session 1.

Si la 2e session n'est pas validée, l'étudiant doit se présenter l'année suivante aux épreuves des EC non acquis, dans les UE non obtenues des semestres non acquis.

2 - Cas d'absence aux examens

La présence aux examens est obligatoire.

ABJ (absence justifiée) : l'étudiant est déclaré ABJ, ce qui se traduit par la note 0. La moyenne est calculée. Si l'UE ou l'année est acquise, l'étudiant peut demander à passer l'EC ou les EC où il a eu une absence justifiée, selon les modalités prévues pour la session 2 de la même année universitaire. Une demande doit être déposée au secrétariat du département (imprimé à retirer en scolarité au plus tard, 8 jours avant le début des épreuves de la session 2.).

Absence injustifiée (ABI) En session 1 : Lors des examens en session (du 12 au 17 décembre 2016 et du 3 au 7 janvier 2017 pour le semestre pair - du 2 au 16 mai 2017 pour le semestre impair), ABI (absence injustifiée) se traduit par DEF (défaillant) à chaque épreuve de l'EC où l'étudiant est en absence injustifiée. La moyenne du semestre ou de l'année n'est pas calculée.

En session 2, ABI se traduit par 0 et la moyenne est calculée.

3 - Calendrier des épreuves

Le calendrier des épreuves est affiché dans les secrétariats avec indication de la date, du lieu et de la durée de l'examen : cet affichage tient lieu de convocation à l'examen. Ce calendrier peut également être consulté à distance sur l'ENT, afin que les étudiants salariés, en stage, ou en séjour à l'étranger puissent disposer de cette même information. Les étudiants ayant des rattrapages dans un semestre antérieur et qui constatent, lors de l'affichage du calendrier des épreuves, un éventuel chevauchement ne leur permettant pas d'effectuer ce(s) rattrapage(s), doivent contacter le secrétariat du département dans les 8 jours qui suivent l'affichage du calendrier.

4 - Communication des notes et des copies d'examens

Les copies sont anonymes. Le déchetage des copies est effectué par l'enseignant en présence d'un ou plusieurs étudiants volontaires. Les notes et copies peuvent être communiquées aux étudiants par l'intermédiaire des enseignants, soit directement, soit lors de journées annoncées par voie d'affichage. Seules sont définitives les notes arrêtées en délibération de jury.

5 - Accès en année supérieure

L'accès à l'année supérieure est prononcé par le jury à l'issue de chaque session d'examen des semestres pairs. Il est conditionné à la validation de chacun des semestres de l'année en cours. Cette validation peut aussi être prononcée par compensation entre les deux semestres constituant l'année universitaire. Si les deux semestres ne sont pas validés, l'étudiant peut redoubler son année. Aux termes de l'arrêté ministériel du 1er août 2011, il ne sera désormais plus possible d'accéder à l'année supérieure de la licence (L2 ou L3) avec un semestre de retard. Par contre, les étudiants qui auront validé UN NOMBRE D'UE DONNANT ATTRIBUTION D'AU MOINS 15 ECTS/30 DANS CHACUN DES SEMESTRES seront autorisés à s'inscrire en année directement supérieure avec rattrapage des UE non validées.

6 - Ue par anticipation pour la licence

Par décision du conseil de faculté du 16 juin 2016, il n'y aura pas de possibilité de suivre par anticipation des UE du parcours supérieur pour l'année 2016-2017.

Le diplôme de licence est délivré à l'étudiant ayant validé chacun des 6 semestres.

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Août	M	J	V	D	S																										
Septembre	S																														
Octobre	L	M	M	J	V																										
Novembre	J	V	S	S	D																										
Décembre	S	D																													
Janvier	M	M	J	V	S																										
Février	V	S	S	D																											
Mars	V	S	S	D																											
Avril	L	M	M	J	V																										
Mai	M	J	V	D	S																										
Juin	S	D	L	M	M	J	V																								
Juillet	L	M	M	J	V																										
Août	J	V	D	S																											

Vacances scolaires

Arrêts de cours

Examens

Dates de l'année universitaire : du 01/09/2018 au 31/08/2019

Les dates limites d'inscription en formation initiale sont fixées :

Pour les licences et licences professionnelles: 1^{er} octobre (semestre impair) et 15 février (semestre pair)
 Pour les masters: 15 octobre (semestre impair) et 28 février (semestre pair)

Les résultats de jury de L3 doivent être connus dans la première semaine de juillet

Possibilité d'effectuer des stages du 01/09/18 au 30/09/19, dans le respect du calendrier défini par chaque composante
 (la date de fin de stage ne pourra être postérieure à la date de délibération du jury)

Rappel: l'arrêt licence du 1^{er} août 2011 prévoit l'organisation de la session de rattrapage au minimum 15 jours après la publication des résultats

5 L'accompagnement des étudiants

- Les tuteurs :

Qui sont-ils ?

Les tuteurs sont des étudiants de L3, de Master 1 et de Master 2 qui ont suivi le même parcours que vous : ils connaissent le fonctionnement de la faculté et les attentes des professeurs. Ils peuvent donc répondre tout au long de l'année aux questions que vous vous posez devant l'organisation des études.

Où, quand et comment les rencontrer ?

Lors des semaines de rentrée, ils assurent le « tutorat d'accueil ». Ils sont reconnaissables à leur T-shirt et sont chargés d'orienter les étudiants dans les bâtiments mais aussi pour les démarches administratives. Vous les rencontrerez dans le hall de la faculté. Après les semaines de rentrée, ils assurent les ateliers du « tutorat pédagogique » dans les salles vitrées du bâtiment D (« aquariums »). Les horaires adaptés à l'emploi du temps des étudiants de 1ère année sont affichés devant chaque secrétariat dans le hall ainsi qu'au secrétariat UE7. Les tuteurs partagent avec les étudiants, leur expérience du travail universitaire et ses méthodes et les conseillent sur tous les aspects de la vie à l'Université. Alors, étudiants de 1ère année (mais les autres aussi sont les bienvenus !), n'hésitez pas à vous inscrire à leurs ateliers, ça ne pourra que vous enrichir et vous aider à valider l'UE7.

- L'après-midi d'accueil :

Début Septembre, dès 13 h 30, les étudiants de 1re année de l'Université de Bretagne occidentale (UBO), répartis en équipe de quatre à huit personnes, se verront remettre un « livre de bord ». Au départ de leur faculté, il devront suivre un parcours, répondre à des questions et se soumettre à des épreuves ludiques rythmant le passage d'un lieu à l'autre. L'après-midi s'achèvera au gymnase universitaire, rebaptisé Le Village, pour une collation, des animations et la remise de cadeaux (places de cinéma, billets pour les structures culturelles et sportives brestoises, l'an dernier) aux meilleures équipes.

6 L'Espace numérique ENT

Chaque étudiant inscrit à l'UBO bénéficie d'une adresse électronique et d'un accès à l'ENT. En vous connectant à <http://ent.univ-brest.fr/>, une fois votre accès activé, vous disposerez, entre autre, d'une adresse e-mail de la forme :prenom.nom@etudiant.

Comment activer votre compte informatique ?

Vous allez sur <http://ent.univ-brest.fr/>, onglet «connexion», ensuite cliquez sur le lien «Passeport Informatique» (en bas de la page), puis laissez-vous guider.

Votre identifiant : votre n° d'étudiant à 8 chiffres qui figure sur votre carte d'étudiant

Votre mot de passe : il vous est donné sur le feuillet qui accompagne votre carte d'étudiant

Astuce : en cas de perte du mot de passe, réactivez votre compte à partir de votre Passeport Informatique

Quel intérêt ?

Parmi les services proposés, les plus importants sont :

- UFR Lettres : vous avez accès à l'emploi du temps, aux programmes, au calendrier d'examens...
- Mon dossier : retrouvez ici vos coordonnées, notes et résultats...
- Messagerie : gérez votre courrier électronique. Les secrétaires vous informent par ce biais de tout changement d'emploi du temps ou d'informations propres à votre département
- Envoi de la lettre d'information de l'UFR chaque semaine
- Mon compte : cette application permet de changer son mot de passe

Utilisez les points d'accès internet mis à votre disposition :

- Des bornes WIFI (Centre de Ressources, cafeteria CLOUS, espace étudiant 1er étage, 2e étage bât. A, « Aquarium » 3e étage bât. D, 4e étage CRBC)
- Des postes informatiques en libre-service au Centre de Ressources

Grâce au service eduroam, déployé à l'UBO, vous avez un accès sécurisé à l'Internet en utilisant votre identifiant ENT habituel. Il vous faut pour cela sélectionner ce réseau de connexion. En cas de problème il existe un outil en ligne qui permet de configurer sa connexion.

Eduroam : <http://cat.eduroam.org> que vous pourrez télécharger depuis votre domicile. Vous trouverez par ailleurs toute l'information nécessaire sur le site de l'UBO : <http://eduroam.univ-brest.fr> ou bien en consultant la rubrique services/ wifi de votre ENT

7 L'aide à l'orientation

- Changement d'orientation :

Il est possible de demander une inscription définitive dans une autre filière que celle prévue lors de vos vœux initiaux. Vous devrez alors vous adresser au bureau de la scolarité de la filière d'inscription souhaitée.

Si vous venez d'un autre établissement, contactez le secrétariat de la formation qui vous intéresse.

Vous êtes étudiant à l'UBO : Réinscrivez-vous en ligne si pas de réorientation dès le mois de juillet sur www.univ-brest.fr

Si réorientation : s'adresser à la scolarité de la filière d'inscription souhaitée.

Renseignements : Direction des Études et de la vie Etudiante : 02 98 01 61 70 / www.univ-brest.fr/deve/

- Aide à l'orientation Cap'Avenir (rendez-vous individuel, réorientation...)

Cap'Avenir est le service où des professionnels de la documentation, de l'orientation et de l'insertion professionnelle vous reçoivent pour vous aider dans vos choix d'orientation, la rédaction de vos CV et lettres de motivation en vue d'un stage ou d'un emploi, la préparation d'entretiens professionnels ou encore dans le ciblage d'entreprises à contacter.

- Un centre de documentation spécialisé accessible à tout public, y compris aux lycéens et un espace de travail adapté.

- Une aide à l'orientation ou à la réorientation, à la demande, en entretiens individuels (sur rendez-vous) ou en ateliers, un dispositif d'accompagnement renforcé, O2, pour une nouvelle orientation l'année suivante.

Préparer son insertion professionnelle :

- Ateliers d'aide à la recherche de stage, de formation sélective, de jobs sur le principe du volontariat ou en UE libre.

- Accessible à partir de son Environnement numérique de Travail : un guide des Stages et de l'Alternance et un Carrer Center (proposant une banque d'offres de stages/contrats en alternance/emplois, un agenda des événements locaux et nationaux liés à l'insertion professionnelle et l'accès à plus de 1200 vidéos métiers et vidéos conseils.

- Du diplôme à l'emploi : dynamiser sa recherche d'emploi au sein d'un collectif de jeunes diplômés (l'année qui suit l'obtention du diplôme)

- Un événement annuel "Zen after fac" permet d'envisager la recherche d'emploi plus sereinement (ateliers yoga, corps, voix etc...)

- Que sont devenus les diplômés de l'UBO ? L'Observatoire des Parcours de formation et de l'insertion professionnelle met à disposition plusieurs types de ressources : statistiques d'insertion professionnelle niveau Licence professionnelle et Master 2, répertoires d'emplois, annuaires d'entreprises ayant recruté nos étudiants et jeunes diplômés, suivi des poursuites d'études après une licence ou un master 1.

- Un accompagnement des étudiants et jeunes diplômés à l'entrepreneuriat afin de leur permettre de bénéficier du statut d'étudiant-entrepreneur. Contact : cap-avenir@univ-brest.fr - www.univ-brest.fr/cap-avenir/

8 Le CROUS : logements, bourses, restaurants universitaires

Le CROUS est un établissement public de l'État. Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires a pour mission l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants. Il exerce principalement son action dans le logement, la restauration, l'attribution et la gestion des bourses d'enseignements supérieurs ; mais aussi l'action sociale en direction des étudiants en difficulté, l'action culturelle par le biais de l'animation des campus, des concours culturels et du dispositif Culture-Actions, offres d'emplois temporaires, accueil des étudiants étrangers...

Les logements :

Le CROUS propose plusieurs types de logements : Des chambres d'environ 9m² avec ou sans bloc sanitaire privatif, mises à disposition du 01/09 au 30/06, des studios, des T1 bis et des T2, loués du 01/09 au 31/08, certains logements adaptés aux personnes en situation de handicap.

La demande d'un logement géré par la Crous s'effectue par l'intermédiaire du Dossier social Etudiant (DSE). Vous devez obligatoirement constituer votre dossier par internet : www.crous-rennes.fr

Les résidences universitaires sont réservées aux étudiants s'inscrivant dans un établissement d'enseignement supérieur agréé par la sécurité sociale étudiante et les logements sont attribués sur critères sociaux.

Les résidences disposent également d'une salle d'étude, d'une salle de détente, surveillées par les caméras 24h/24h, ainsi que des veilleurs de nuit. Le prix de la chambre est compris avec les charges et il n'y a pas de taxe d'habitation. De plus, chaque étudiant peut prétendre à l'APL.

Autre ressource proposée par le CROUS, le portail LOKAVIZ qui recense les logements locatifs abordables aux étudiants et répondant aux normes actuelles.

Contact : www.lokaviz.fr

Les aides financières de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Avant de vous engager sur un logement, vérifiez auprès de la CAF le montant des aides au logement auxquelles vous pouvez prétendre.

Un simulateur est disponible sur www.caf.fr. Il est possible de constituer son dossier par internet.

Les bourses :

Le Dossier social étudiant (DSE) permet aux étudiants et futur étudiants de demander, à partir du même dossier, une bourse et un logement en Résidence Universitaire. Ce dossier doit être constitué chaque année via internet entre le 15 Janvier et le 31 mai pour la rentrée universitaire suivante.

Les bourses sur critères sociaux :

Vous devez effectuer la demande dans l'académie d'inscription de l'année en cours. Vous ne devez établir qu'un seul dossier pour toutes la France. Il peut comporter jusqu'à 4 vœux. Pour avoir droit à une bourse, il faut avoir moins de 28 ans au 1er Septembre de l'année universitaire (au moment de la première demande) et suivre une formation habilitée à recevoir des boursiers. Les aides sont attribuées en fonctions de 3 critères :

- les revenus du foyer fiscal de la famille
- le nombre d'enfants à la charge de la famille fiscale de la famille
- l'éloignement du lieu d'études

Les bourses sont versées tous les mois entre le 10 et le 15, sur la base de la situation familiale des parents, il y a deux ans. L'étudiant peut faire une simulation sur internet mais il vaut mieux faire la demande aux CROUS directement. Selon les changements au sein de la situation familiale, la demande de bourses peut-être accordée ou non.

- Aides des municipalités

Certaines municipalités offrent de dispositifs d'aide aux études (par exemple le revenu minimum Étudiant à Plouzané ou le Prêt Étudiant de Quimper Communauté.)

Renseignez-vous auprès de votre mairie.

- Aides de la région :

La région accorde des bourses aux étudiants de chaque filière.

Contact : www.bretagne.fr

Les restaurants universitaires :

Les équipes du Crous vous accueillent tous les jours de la semaine pour le repas de midi, mais aussi pour le petit déjeuner et le soir.

Le repas du restaurant universitaire est à 3€25 et se compose de :

- une entrée (buffets d'entrée)
- 1 plat garni (viande, poissons, pizzas, cuisine de nos régions, cuisine du monde, plats végétariens)
- un dessert (buffets de desserts)

En cafétéria : plusieurs formules (formules saveurs : 4€ et formule campus : 3€25)

Les paiements se font en espèces ou avec la carte monétique IZLY (accessible avec l'activation de son compte étudiant sur l'application)

Cinq restaurants universitaires disséminés sur le campus de Brest vous propose un repas équilibré pour 3,25 € (2013-2014). En complément, de nombreuses cafeterias vous donnent accès à des boissons et des collations rapides. Désormais, le paiement se réalise par le biais d'une carte multiservice utilisable sur l'ensemble de l'académie bretonne.

Sur les différents campus de l'UBO, des restaurants et cafétérias, gérées par le CROUS, sont à disposition des étudiants.

- Cafet' IUT Brest : Rue de Kergoat
- Cafet' AES Brest : Avenue Victor le Gorgeu
- Cafet' Sciences Brest : 6 Avenue Victor le Gorgeu
- Cafet' Médecine Brest : 22 avenue Camille Desmoulins
- Cafet' Centre Brest : 7 avenue foch, Téléphone : 02 98 01 69 15
- Cafet' Kergoat : 1 rue commandant Paul VIBERT, Téléphone : 02 98 03 22 56
- RU Kergoat : 1 rue du Commandant Vibert, Téléphone : 02 98 03 22 56
- RU L'Armen : 2 bis, Av. Le Gorgeu, Téléphone : 02 98 03 39 21
- RU Brest-centre 7 avenue foch, Téléphone : 02 98 01 69 15
- RU Plouzané 260 avenue de rochon, Téléphone : 02 98 05 95 95

<http://www.crous-rennes.fr/restauration/carte-des-restaurants>

9 Le réseau des bibliothèques

- 1- BU Lettres Brest
- 2- BU Bouguen Brest
- 3- BU Santé Brest
- 4 -BU Pôle Quimper
- 5- Le réseau ESPE
- 6- BU ESPE Bretagne - Brest
- 7- BU ESPE Bretagne - Quimper
- 8- BU ESPE Bretagne - Rennes
- 9- BU ESPE Bretagne - Saint-Brieuc
- 10- BU ESPE Bretagne - Vannes
- 11- Bibliothèque de l'IUT Quimper
- 12- Bibliothèque de l'ESIAB
- 13- CRD Enib

1- BU Lettres : La BU de Lettres est ouverte à tous les publics. Elle dispose de 550 places assises, d'une grande salle de lecture répartie sur 2 niveaux et d'une cafétéria. Elle possède un accès direct à l'UFR Lettres. 14 petites salles sont disponibles pour le travail individuel ou en groupe. Ces salles peuvent être réservées 24h à l'avance.

Adresse : 11, Avenue Foch 29200 Brest

Téléphone : 02 98 01 68 92

Mail : bulettres@univ-brest.fr

Horaires : Lundi-Jeudi 8h-22h, Vendredi 8h-19h

Samedi 9h-17h

2- BU Bouguen (droit-économie-gestion-sciences-sport) : La bibliothèque du Bouguen est ouverte à tous les publics. Elle dispose de 540 places assises, de 4 salles de lecture réparties sur deux niveaux. 16 carrels sont disponibles pour le travail individuel ou en binôme.

Équipement :

- 70 postes d'accès à Internet / bornes Wifi

- photocopieurs

- imprimantes

Adresse : 10 avenue Le Gorgeu 29200 Brest

Téléphone : 02 98 01 73 11

Horaires : Lundi-Jeudi 8h-22h, Vendredi 8h-19h, Samedi 9h-17h

3- BU Santé : La BU Santé dispose de 229 places assises, d'une salle internet, de photocopieuses, d'imprimantes et de l'accès WIFI

En complément de la documentation papier elle offre l'accès en ligne à des revues, des livres numériques, des bases de données bibliographiques.

Des formations à la méthodologie documentaire sont dispensées dans le cadre des cursus

Des sessions individuelles à l'interrogation des bases de données bibliographiques sont possibles : nous contacter au 02 98 01 64 77

Adresse : 22 av. Camille Desmoulins 29200 Brest

Téléphone : 02 98 01 64 77

Horaires : Lundi-Jeudi 8h-22h, Vendredi 8h-19h, Samedi 9h-17h

4- BU Pôle Quimper : Ouverte à tous les publics, de 8h30 à 18h30 du lundi au jeudi et de 9h à 17h le vendredi, la bibliothèque du Pôle Universitaire de Quimper propose des collections (papier et numérique) pluridisciplinaires (Lettres, Sciences Humaines, Droit et Agro-alimentaire). Les fonds spécifiques en Histoire de l'Art, Archéologie, Patrimoine et Tourisme sont tout particulièrement riches.

La bibliothèque se situe au rez-de-chaussée du Hall d'entrée du Pôle.

Adresse : 18 Avenue de la Plage des Gueux 29018 QUIMPER

Téléphone : 02 90 94 47 80

Horaires : Lundi-Jeudi : 8h30-18h30, Vendredi : 9h-17h

5- BU ESPE : La Bibliothèque Universitaire de l'ESPE de Bretagne : un réseau de cinq bibliothèques La B.U. de l'ESPE de Bretagne, intégrée au service commun de documentation de l'Université de Bretagne Occidentale, regroupe en réseau les ressources des bibliothèques des cinq sites de formation de l'établissement : Brest, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc et Vannes.

La B.U. de l'ESPE propose un fonds documentaire spécialisé en éducation, axé sur les métiers de l'enseignement, la pédagogie et la didactique des disciplines.

Elle est au service des étudiants, professeurs stagiaires, enseignants en formation continue et formateurs de l'ESPE. Elle est également ouverte aux lecteurs extérieurs. L'inscription, obligatoire pour emprunter des documents, est valable sur l'ensemble des bibliothèques du réseau. La consultation sur place est libre et gratuite.

6- BU ESPE Bretagne - Brest

Adresse : 8 rue d'Avranches 29200 Brest

Téléphone : 02 98 47 80 28

Mail : bu-espe-brest@espe-bretagne.fr

Horaires : Du lundi au jeudi : 9h - 18h30, Vendredi : 9h - 17h

7- BU ESPE Bretagne - Quimper

Adresse : 8 rue de Rosmadec 29000 QUIMPER

Téléphone : 02 98 55 80 58

Mail : bu-espe-quimper@espe-bretagne.fr

Horaires : Lundi-jeudi 9h00-18h, Vendredi 9h00-17h00

8- BU ESPE Bretagne - Rennes

Adresse : 153, rue de Saint-Malo 35000 Rennes

Téléphone : 02 99 54 64 04

Mail : bu-espe-rennes@espe-bretagne.fr

Horaires : Lundi 8h30 - 17h30, Mardi - Jeudi 8h30 - 18h30, Vendredi 8h30 - 17h30

9- BU ESPE Bretagne - Saint-Brieuc

Adresse : 1, rue Théodule Ribot 22000 Saint-Brieuc

Téléphone : 02 96 68 34 52

Mail : bu-espe-saint-brieuc@espe-bretagne.fr

Horaires : Lundi-jeudi : 9h00-18h, Vendredi : 9h00-17h00

10- BU ESPE Bretagne - Vannes

Adresse : 32, avenue Franklin Roosevelt 56000 VANNES

Téléphone : 02 97 63 97 17

Horaires : Du lundi au jeudi : 9h00-18h30, Vendredi : 9h00 - 17h00

11- Bibliothèque de l'IUT Quimper

Adresse : 2 rue de l'Université 29000 Quimper

Téléphone : 02 98 90 85 39 - 02 98 90 85 56

Horaires : Lundi-Jeudi 9h-18h30, Vendredi 9h -17h

12- Bibliothèque de l'ESIAB : La bibliothèque de l'École Supérieure d'Ingénieurs en Agroalimentaire de Bretagne atlantique est ouverte à tous les publics. Ses collections (environ 2500 ouvrages) couvrent principalement les domaines de la mycologie et de l'agroalimentaire. Les équipements (4 postes d'accès à internet, imprimantes, photocopieur, scanner) sont réservés aux étudiants de l'école.

Adresse : Avenue du technopôle 29280 Plouzané

Téléphone : 02 90 91 51 54

Mail : bibliotheque-esiab@univ-brest.fr

Horaires : Du lundi au jeudi : 9h00-13h30 / 14h15-17h30 Vendredi : fermé

13- CRD Enib : 02.98.05.77.20

Adresse : Avenue du technopôle 29280 Plouzané

Téléphone : 02.98.05.77.20

Mail : crd@enib.fr

Horaires : Lundi au jeudi : 8h30 - 17h30, vendredi : 8h30 - 12h00

Lien vers les autres bibliothèques : <http://ubodoc.univ-brest.fr/bibliotheques/les-autres-bibliotheques/>

10 Les services : sport, santé, culture

Sport :

Le SUAPS (Service universitaire des Activités Physiques et Sportives) propose plus de 50 activités sportives. Équipements de haut niveau, infrastructures récentes, le site de Brest dispose de 4 salles multisports, 1 terrain de rugby, 1 piste d'athlétisme, 1 salle de musculation, et d'autres salles servant aux sports de combats, danse, remise en forme...

- Les "Droits Sports" s'élevant à 30€ l'année pour les étudiants

Remarque : certaines activités spécifiques (les activités de pleine nature) et autres stages ponctuels nécessitent une cotisation supplémentaire, voire un certificat médical spécifique.

Contact : <https://www.univ-brest.fr/suaps/>

L'AS UBO :

L'AS UBO est l'association sportive de l'Université qui est accessible aux étudiants de l'UBO, qu'ils soient brestois, quimpérois ou morlaisiens.

En adhérant à l'AS UBO (5 euros l'adhésion annuelle), vous aurez accès à toutes les manifestations organisées par l'AS dans le cadre des nuits de l'AS UBO le jeudi soir, vous pourrez également vous inscrire au stage de ski (début janvier) ou encore aux formations aux premiers secours (PSC1).

En prenant votre licence FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire), vous aurez accès aux mêmes avantages mais pourrez en plus participer à des compétitions sportives le jeudi après-midi pour un coût de 20€ et sous couvert d'un certificat médical ne présentant pas de contre indication à la pratique des sports choisis en compétition.

Chacun trouvera un niveau de compétition adapté à son niveau de pratique :

- championnat de district et académique (débutant à expert)
- championnat inter-région (confirmé à expert)
- championnat de France (expert uniquement)

Contact : www.univ-brest.fr/suaps/menu/I_ASUBO/Presentation

Le service de santé

Le SUMMPS (Service universitaire de médecine préventive et Promotion de la Santé) est un service médico-social pour les étudiants. C'est un centre de santé.

Les étudiants accèdent à :

- des consultations de médecine générale et spécialisées (gynécologue, psychiatre, psychologue, médecin pour les IST...)
- un accueil et des soins infirmiers,
- un service social (bourses, aides financières, démarches administratives...)
- différentes prestations dans le cadre du bien-être (yoga, massages, relaxation)
- Un accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap ou de maladie pour évaluation des aménagements d'études et/ou d'examens.

Contact : www.univ-brest.fr/centredesante

Se présenter avec une carte vitale et une attestation de mutuelle complémentaire santé pour la pratique du tiers-payant.

Le Service culturel :

Places de cinéma, concerts, théâtre, danse...le Service Culturel de l'UBO négocie pour les étudiants des tarifs très avantageux. De nombreuses activités artistiques sont proposées sous forme de cours réguliers ou de stages ponctuels, là encore pour des sommes modiques, ou gratuitement, avec la possibilité pour certaines de les pratiquer dans le cadre d' Unité d'Enseignement (UE) libres.

Le Service Culturel accompagne également les initiatives culturelles étudiantes sur les aspects suivants : recherche de partenariats, de matériel, de salles de répétition ou de financements. Par ailleurs, il organise des manifestations tout au long de l'année : cours publics, spectacles, expositions, festival de la création étudiante.

Les missions du service :

- Accueillir, conseiller, orienter, discuter avec les étudiants de l'UBO, pour tout ce qui touche à l'art et à la culture dans le cadre universitaire. Le service gère aussi les dossiers des étudiants artistes de haut niveau.
- Accompagner les projets étudiants (une idée de concert, un fanzine étudiant ...) comme le journal Epi, ou vos recherches de partenariats, de salles, de subventions.
- Programmer des cours libres, des spectacles, des expositions, initiatives étudiantes ou extérieures, dans le cadre d'un festival ou d'un rendez-vous mensuel, dans les salles de l'UBO ou du CLOUS, mais aussi dans d'autres lieux partenaires
- Vous faire bénéficier de tarifs très avantageux sur les places de ciné, concerts, théâtre, danse, grâce à des partenariats avec les lieux culturels.
- Faire découvrir des activités de pratique artistique, sous forme de cours réguliers ou de stages ponctuels, là encore pour des sommes modiques, ou même gratuitement, avec la possibilité de les prendre en UE libre.

Conditions d'accès : L'adhésion au service culturel est d'un montant de 10 €

Contact : www.univ-brest.fr/service_culturel/

10 Pour plus d'informations

Vous avez envie d'en savoir plus sur l'Université ou sur un programme en particulier?

- Venez aux Portes ouvertes qui ont lieu en Mars pour rencontrer des personnes-ressources, connaître les services offerts et visiter le campus. Cette journée vous permettra de découvrir nos formations, discuter avec les enseignants et les étudiants. Cette manifestation annuelle s'adresse aux futurs bacheliers, à leur famille, aux futurs étudiants, aux adultes désireux de reprendre des études, aux professeurs du secondaire ou tout simplement aux curieux.

- Accompagnez votre fils ou votre fille lors d'une immersion au sein de l'UBO :

L'UBO propose un dispositif d'immersion "PASS IMMERSION" (pendant les vacances de la Toussaint) durant lequel des lycéens volontaires de classes terminale seront accueillis dans les locaux de l'UBO pour assister à plusieurs cours de première année dans une filière de leur choix (dans la limite des places disponibles) avec les étudiants de l'UBO.

Ces immersions peuvent avoir lieu avec leur classe de lycée ou en individuel.

Renseignements avec le secrétariat de l'UFR concernée.



Nous contacter :

Site internet de Cap'Avenir : <https://www.univ-brest.fr/cap-avenir/>

Téléphone : 02 98 01 63 17

Mail : cap-avenir@univ-brest.fr



Cap'Avenir - continuum lycée université



@capavenir__ubo